

Strasbourg, 22 mars 2024

CDCPP(2023)9

**COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**RAPPORT DE RÉUNION
Session plénière du CDCPP, 15-17 novembre 2023
(réunion en présentiel avec possibilité de connexion en ligne)**

Note du Secrétariat
préparée par la
Direction de la participation démocratique
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

www.coe.int/cdpc
cdcphp@coe.int

1. Ouverture de la réunion par le Président du CDCPP et allocution du Directeur de la Participation démocratique.

Le président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage, M. Terje Birkrem Hovland (Norvège) accueille chaleureusement les membres du CDCPP réunis en présentiel et en ligne à l'occasion de la 12^e session plénière (voir la liste des participants à l'annexe 1). Il fait observer que 2023 a encore été une année difficile, surtout à l'échelle mondiale, avec la poursuite de la guerre en Ukraine et de graves conflits dans le Caucase et au Moyen-Orient. Elle l'a été également pour le comité, notamment en raison de l'interruption des activités liées au paysage. De nouvelles réductions des effectifs du Secrétariat se sont ajoutées aux difficultés.

La Déclaration du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, mai 2023) a mis fort opportunément en lumière certains secteurs couverts par le CDCPP. Dans le contexte de cette déclaration, le prochain Programme et Budget sera particulièrement important cette année pour le Conseil de l'Europe et ses activités liées à la culture, au patrimoine et au paysage. Le Président invite les délégations à maintenir le contact avec les Représentations permanentes en 2023 pour leur faire part de leurs préoccupations et il les remercie pour leurs efforts qui devraient se concrétiser par des résultats positifs.

Le Directeur de la Participation démocratique, M. Matjaž Gruden, évoque la signification et l'impulsion à l'origine du Sommet de Reykjavik, le 4^e seulement depuis la chute du mur de Berlin. Le Conseil de l'Europe a répondu à la prise de conscience croissante que des menaces pèsent sur les démocraties européennes et que l'Organisation doit soutenir plus résolument les États membres afin de créer un environnement plus démocratique, d'accroître la résilience de la démocratie et de déjouer toute tentative visant à saper ses valeurs et ses institutions. Il félicite les autorités islandaises pour leur organisation ouverte et inclusive de ce Sommet.

Il informe les délégués de la nouvelle structure du prochain Programme et Budget 2024-27. La Convention de Bern, l'Accord EUR-OPA Risques majeurs et l'unité Paysage seront rattachés à la DG1 (programme : « Promouvoir un environnement sain et durable ») en augmentant sensiblement les ressources allouées. Il restera à la tête de la Direction de la démocratie, qui regroupera, au sein d'un département, les travaux sur la liberté des médias, la liberté d'association et de réunion, ainsi que les activités du service de la culture et du patrimoine, d'Eurimages et des itinéraires culturels (programme : « Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes »).

En ce qui concerne les activités à venir de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, le Directeur comprend parfaitement les frustrations ressenties au cours des 18 derniers mois et remercie les délégations pour leur patience et leur impatience constructive. Fort heureusement, le Sommet a désormais suscité l'attention et le soutien du Comité des Ministres et l'engagement et l'action des délégations ont contribué à lui donner cette visibilité. Le Directeur a le plaisir d'annoncer au Comité que les activités en lien avec le paysage reprendront en 2024, les avis de vacance des postes d'administrateur et d'assistant devant être bientôt publiés. En attendant, il remercie vivement ses collègues pour leur dévouement au travail dans des conditions difficiles.

Plusieurs délégations prennent ensuite la parole, regrettant l'absence d'activités dans le domaine du paysage depuis juin 2022, insistant pour qu'il n'y ait aucune diminution des travaux relevant de la responsabilité du CDCPP et rappelant que la Convention sur le paysage ne doit pas être réduite uniquement à la « nature », qui n'est pas son champ d'application principal. Elles reconnaissent toutefois également l'importance du Sommet de Reykjavik pour ce secteur — les changements devant s'opérer dans le cadre des lignes directrices « L.I.N.K.E.D. » — et de la transversalité, plus que jamais nécessaire.

Le directeur rassure les délégués en précisant que les activités liées au paysage reprendront, dans des circonstances différentes et avec une plus grande reconnaissance des pouvoirs publics. De nouvelles possibilités seront créées.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les membres du CDCPP adoptent l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe II.

3. Élections (document CDCPP(2023)1)

Membres du Bureau du CDCPP

Le Secrétariat explique que les délégués voteront le vendredi matin pour élire/réélire :

- un président dont le mandat court du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- un vice-président dont le mandat court du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- un membre du Bureau dont le mandat de 2 ans court du 1er janvier 2024 au mercredi 31 décembre 2025 ;
- un membre du Bureau dont le mandat d'un an court du 1er janvier 2024 au mercredi 31 décembre 2025.

Le vote doit avoir lieu en ligne, y compris pour les participants présents en salle de réunion. Des essais seront effectués le vendredi matin afin de s'assurer du bon déroulement des élections.

Rapporteur.euse du CDCPP sur l'égalité de genre et la diversité

La déléguée précédente du Comité (Mme Giuliana De Francesco, Italie) n'étant pas en mesure de continuer à exercer ses fonctions de rapporteuse sur l'égalité de genre, le président a échangé avec les membres du Bureau lors de sa dernière réunion afin de trouver un (une) remplaçant(e). Mme Anna Steiner (Autriche) a proposé d'assumer cette fonction, en attendant l'approbation des membres du CDCPP lors de la présente réunion plénière.

Décision :

Le CDCPP approuve la nomination d'Anna Steiner en qualité de nouvelle Rapporteuse sur l'égalité de genre. La durée de ce mandat n'étant pas établie, il est décidé qu'elle exercera cette fonction pendant les deux années à venir et que la situation sera ensuite réexaminée.

Représentant.e du CDCPP au Jury international du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Mme Krisztina Kincses (Hongrie) a été élue en novembre 2022 afin de représenter le CDCPP au Jury international du Prix du paysage qui aurait dû se réunir au premier semestre de 2023.

Décision :

Compte tenu de la décision de reporter le Prix du paysage à 2024, le CDCPP décide de reconduire l'élection de Mme Krisztina Kincses en qualité de Représentante du CDCPP au prochain jury de 2024.

4. Suites à la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (Strasbourg, 1er avril 2022) et au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16-17 mai 2023).

- **« L.I.N.K.E.D » — Lignes directrices pour une approche intégrée de la gestion de la culture, de la nature et du paysage (document CDCPP(2023)2)**

Le Président du CDCPP rappelle aux délégués l'origine des Lignes directrices et les différentes étapes de leur élaboration, notamment l'ensemble des travaux entrepris par le Groupe de travail en 2021/2022. Après la session plénière de novembre 2022, tous les commentaires adressés par la suite par les délégations ont été examinés avec soin et pris en compte dans la mesure du possible. Le document CDCPP(2023)2 contient le texte final pour adoption par le comité.

M. Rodney Harrison, Professeur en études sur le patrimoine au University College de Londres, s'adresse aux délégués du CDCPP pour expliquer l'importance des Lignes directrices dans le contexte actuel : *« Ces lignes directrices sont une excellente occasion pour le Conseil de l'Europe de montrer son rôle de premier plan à l'égard de ces questions, de s'appuyer sur les recommandations et résultats des recherches universitaires de pointe et de façonner les politiques et pratiques appliquées en Europe au cours de décennies à venir. Elles*

arrivent à point nommé, sont essentielles et auront un impact positif significatif sur la conservation et la gestion du patrimoine local, régional, national et international ainsi que sur une reconceptualisation du patrimoine, plus en phase avec les besoins du futur à l'ère de l'Anthropocène, une période caractérisée par le fait que culture et nature sont désormais indissociablement liées, si tant est qu'elles ne l'aient jamais été ».

Plusieurs délégations et observateurs du Comité réagissent très positivement au projet final de lignes directrices L.I.N.K.E.D., et se disent satisfaits de la pertinence de ce texte révisé qui arrive à point nommé. Il sera important de définir comment replacer ces Lignes directrices dans un contexte plus large. Elles situent clairement les travaux du Conseil de l'Europe, en s'appuyant également sur les actions menées au sein de l'UE, de l'UNESCO et de Mondiacult dans le domaine du développement durable. Dans le cadre du Conseil de l'Europe et de la restructuration prévue du Secrétariat, les Lignes directrices seront toujours pertinentes sur le plan de la transversalité entre la culture, le patrimoine et le paysage/la nature, en gardant à l'esprit que les membres de la Convention de Berne ont également participé à leur élaboration.

Décision :

Le CDCPP décide d'adopter les *Lignes directrices pour une approche intégrée de la gestion de la culture, de la nature et du paysage* en tant que nouvel instrument du Conseil de l'Europe pour l'élaboration de politiques inspirées. En outre, le Comité et ses observateurs veilleront à assurer une large diffusion (y compris auprès des associations professionnelles) et application et à encourager des activités de promotion les concernant. Le professeur Rodney Harrison exprime son souhait d'apporter sa contribution à ces travaux.

➤ **Groupe de travail pour l'élaboration de lignes directrices complétant les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, de la créativité et du patrimoine culturel (document CDCPP(2023)3)**

Lors de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (1er avril 2022), les ministres responsables de la culture et du patrimoine culturel ont invité le CDCPP et les autres partenaires, eu égard aux derniers développements technologiques tels que l'intelligence artificielle, à élaborer des lignes directrices complétant les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, de la créativité et du patrimoine culturel. Un groupe de travail a donc été créé en 2023 pour poursuivre cet objectif.

Le Secrétariat informe les participants du CDCPP des derniers développements intervenus au sein du groupe de travail qui s'est réuni trois fois dans l'année. Il présente la structure du document et fait référence aux principaux thèmes sur lesquels des recommandations pourraient être formulées. Les délégués sont également informés des travaux qui se poursuivront en 2024 avec le volet culturel, sans oublier la convention sur l'IA en 2024 qui sera élaborée par le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI).

Décision :

Le CDCPP salue l'avancement des travaux consacrés au volet Patrimoine culturel des Lignes directrices et remercie les membres du Groupe de travail pour leur engagement et leur contribution jusqu'à ce jour. Le CDCPP soutiendra la poursuite en 2024 des travaux sur le volet Culture afin de parvenir à un texte unifié pour adoption lors de la prochaine session plénière.

➤ **Suites à donner à la Déclaration sur l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine — Plan d'action pour l'Ukraine**

Les membres du Secrétariat informent les délégués du Plan d'action pour l'Ukraine du Conseil de l'Europe et de la manière dont les travaux du CDCPP pourraient y contribuer. Les précédents travaux concernant l'Ukraine ont comporté deux examens par les pairs en 2007 et en 2017 et une assistance technique supplémentaire concernant la législation nécessaire par la suite pourrait être envisagée. Tous les outils et acquis du Conseil de l'Europe pourraient apporter une contribution positive à la révision de la législation. D'autres discussions doivent être menées avec les autorités ukrainiennes, même si un projet d'établissement de normes a été déjà envisagé à une plus petite échelle.

Le Président donne la parole à la déléguée de l'Ukraine, rappelant aux participants que l'intervention de l'an dernier avait eu lieu depuis un bunker. La déléguée ukrainienne remercie le Conseil de l'Europe et les États membres pour leur réaction rapide depuis

l'invasion de la Russie le 24 février 2022. Elle déclare que non seulement les infrastructures de l'Ukraine sont détruites, mais aussi que la nature, la culture, le patrimoine culturel, les traditions et l'identité ont été également ciblés par l'agression russe. Les sites du patrimoine culturel ont été délibérément endommagés, y compris ceux qui sont protégés par l'UNESCO. Certaines collections de musées ont été volées et le trafic illicite de biens culturels est désormais une question urgente. L'ampleur des dommages causés aux sites du patrimoine culturel est considérable : 841 sites du patrimoine culturel ont été détruits ou endommagés et 1 711 infrastructures culturelles ont été endommagées. À cet égard, les documents relatifs à la ratification de la Convention de Nicosie sont actuellement dans le bureau du Président et seront bientôt présentés au Parlement.

Au nom du ministère de la Culture et de l'Information, la déléguée ukrainienne prend note avec satisfaction du Plan d'action pour l'Ukraine et remercie le Conseil de l'Europe d'y avoir intégré les questions de culture et de patrimoine culturel. Les premières mesures ont été prises et les actions devraient s'intensifier dans le temps. A l'issue de la guerre, une coopération plus étroite serait possible dans le cadre des efforts de relèvement après le conflit.

Le délégué de la Bosnie-Herzégovine informe les délégués de sa participation au sous-groupe de Commission européenne sur la « sauvegarde du patrimoine culturel en Ukraine », où il représente le Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le Registre des dommages, le Secrétariat fait savoir au Comité que sa structure n'est pas encore établie et qu'elle doit être mise en place au cours du premier trimestre 2024. Les dommages causés au patrimoine culturel seront considérés comme faisant partie de ce registre à un moment ou un autre, même si la priorité absolue reste l'aspect humain.

Décision :

Le CDCPP remercie la représentante ukrainienne d'avoir fait le point sur la situation relative à la culture et au patrimoine culturel, réaffirme son soutien à l'Ukraine dans sa lutte contre l'agression russe et encourage la mise en place d'activités liées à la culture et au patrimoine culturel de l'Ukraine dans le cadre du Plan d'action actuel.

➤ **Résultats du Sommet de Reykjavik pour les secteurs de la culture, du patrimoine et du paysage.**

Le Secrétariat fait observer qu'une référence plus marquée dans la Déclaration de Reykjavik « Unis autour de nos valeurs » aurait été préférable. En effet, la culture et le patrimoine ne sont mentionnés explicitement qu'à deux reprises, à savoir

1. « Nous réaffirmons notre engagement à poursuivre le développement de la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et de l'appréciation réciproque de notre **diversité et de notre patrimoine culturels** ».
2. « Donner aux enfants et aux jeunes les références nécessaires pour grandir en intégrant nos valeurs démocratiques dans des **sociétés culturellement diverses** et prendre une part active à la **protection de notre patrimoine culturel** ».

Le thème proposé pour la session thématique de la plénière vise à examiner les aspects pratiques de cette deuxième citation de la Déclaration de Reykjavik.

Deux autres aspects importants de la Déclaration ont été déjà abordés au sein de la Division du Patrimoine culturel et de la Culture :

A. La liberté d'expression

« Nous nous félicitons du rôle de premier plan joué par le Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes internationales sur la liberté d'expression ».

- #exposition numérique, rapport sur la liberté d'expression artistique, nouvel atelier d'artistes
- Deuxième rencontre de Ljubljana sur l'expression artistique et événement spécial sur ce thème, organisés avec les autorités slovènes.

B. Impact des technologies numériques

« Nous reconnaissons l'impact positif et les opportunités créés par les technologies numériques nouvelles et émergentes tout en convenant de la nécessité d'atténuer les risques de conséquences négatives de leur utilisation ».

- Groupe de travail pour l'élaboration de Lignes directrices sur les technologies numériques et l'IA dans la culture et le patrimoine.
- L'élaboration d'un document sur les aspects liés au patrimoine culturel a bien progressé et sera complétée en 2024 par un travail similaire sur la culture.

Les travaux prévus en matière de patrimoine culturel et de culture dans le cadre du Plan d'action pour l'Ukraine sont également conformes à l'engagement renforcé en faveur de l'Ukraine que traduit le lancement, à Reykjavik, de l'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

- Le Registre servira à consigner les preuves et les demandes d'indemnisation concernant les dommages, pertes ou préjudices causés à toutes les personnes physiques et morales concernées ainsi qu'à l'État ukrainien, par les actes internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
- Le Secrétariat est en cours de constitution : M. Markiyan Kliuchkovskyi en est le Directeur exécutif.
- L'objectif ambitieux est que le registre soit pleinement fonctionnel et en mesure de commencer à recevoir des demandes d'indemnisation au cours du premier trimestre 2024.
- Les dommages causés à la culture, au patrimoine et au paysage seront vraisemblablement inclus dans ce Registre, même si l'annexe mentionne uniquement le patrimoine culturel et religieux.
- Les modalités concrètes de leur intégration dans le Registre et la participation éventuelle de la Division restent à définir.

Enfin, le thème de l'environnement dont il est question à l'Annexe V « Le Conseil de l'Europe et l'environnement » est également abordé dans la version finale des Lignes directrices L.I.N.K.E.D. présentées à cette plénière pour adoption. Ces lignes directrices constituent le fondement des travaux transversaux des DG qui s'articulent autour de cette approche afin de maintenir le lien entre le paysage, la culture et le patrimoine culturel malgré leur séparation administrative en deux DG distinctes.

Décision

Le CDCPP prend note des nouvelles priorités attribuées aux travaux du Conseil de l'Europe par la Déclaration de Reykjavik adoptée lors du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe et reconnaît leur impact potentiel sur les futures activités du CDCPP.

5. Session thématique — Adopter les valeurs démocratiques dans des sociétés culturellement diverses — le rôle de la culture, du patrimoine et du paysage dans le soutien aux enfants et aux jeunes pour devenir des citoyens actifs et engagés (document CDCPP(2023)4).

La session thématique de 2023 est animée par trois expertes dans le domaine de l'éducation, à savoir :

Mme Tuuli LAHDESMÄKI (Professeure associée d'histoire de l'art à l'Université de Jyväskylä, Finlande et responsable du [projet DiALLS](#) en Finlande) :

- « Promouvoir l'alphabétisation culturelle : enseigner les compétences de dialogue et d'argumentation pour un engagement collaboratif à travers la tolérance, l'empathie et l'inclusion »

Mme Olaia FONTAL (Professeure à l'Université de Valladolid et Directrice de l'Observatoire espagnol sur l'éducation patrimoniale) :

- « Instruments pour la gestion pédagogique du patrimoine en Espagne »

Mme Aija TŪNA (*Centre culturel national de Lettonie et responsable du programme [Cartable letton](#)*)

- « Accès aux Arts et à la Culture à travers le « cartable letton » : investissement dans l'avenir de chaque enfant et de la société dans son ensemble ».

La session thématique est animée par Mme Carmen Croitoru, Vice-présidente du CDCPP et les présentations sont disponibles sur le site internet dédié à la [Session thématique de 2023](#).

Décision

Les délégués remercient les principaux intervenants pour leurs présentations inspirantes, décident de poursuivre l'examen de cette question en vue de définir d'éventuelles lignes de conduite pour le CDCPP et invitent les participants à fournir, via l'outil Stratégie 21, des exemples de leurs initiatives en matière d'éducation à la culture, au patrimoine culturel et au paysage afin de constituer un recueil de bonnes pratiques en la matière.

6. [Convention culturelle européenne](#) — 70e anniversaire en 2024

Le Conseil de l'Europe célébrera en 2024 les 70 ans de la Convention culturelle européenne (CCE). Les délégués sont invités à commencer à réfléchir à la manière de marquer cet événement important, tant au sein du Conseil de l'Europe qu'au niveau national. Le Bureau a déjà entamé un échange de vues lors de ses réunions tenues en 2023. Le Secrétariat encourage les États membres à se mobiliser sérieusement pour mettre en avant les activités et les travaux du Conseil de l'Europe dans les trois domaines couverts par le CDCPP. Soulignant que 2024 sera également l'année du 75e anniversaire du Conseil de l'Europe, le Secrétariat rappelle aux délégués les liens intrinsèques qui unissent la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention culturelle européenne.

Il présente quelques idées sur les modalités d'organisation d'un tel événement, tant au sein de l'Organisation que dans les États membres et les organisations d'États observateurs. Au sein du Conseil de l'Europe, il pourrait s'agir des Journées de la visibilité du Conseil de l'Europe, de la coopération avec le Comité de l'éducation, d'Eurimages, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, des prochaines présidences (Lituanie, Luxembourg, Malte) du Comité des ministres. La déléguée du Luxembourg confirme que la prochaine présidence en fera une priorité et qu'elle est ouverte aux suggestions. En dehors du Conseil de l'Europe, certains États membres pourraient être particulièrement intéressés par l'organisation d'événements, notamment la France (Paris étant le lieu où la convention a été ouverte à la signature le 19 décembre 1954). Le Secrétariat du Conseil de l'Europe pourrait simplement travailler en liaison avec les États membres pour mettre au point des idées d'événements.

La déléguée finlandaise confirme que la CCE mérite vraiment d'être célébrée, en particulier à travers le prisme du Sommet de Reykjavik qui en a d'ailleurs confirmé le rôle d'instrument pertinent où la culture est abordée en termes généraux conjointement avec l'éducation et l'enseignement supérieur, et contribue ainsi aux principaux objectifs du Conseil de l'Europe. Le fait que la CCE soit un « traité ouvert à la signature des États membres et à l'adhésion des États européens non membres » constitue une importante valeur ajoutée politique, qui a permis à certains États de participer aux travaux du Conseil de l'Europe bien avant leur adhésion effective et qui leur a également servi de première étape d'adhésion à l'Union européenne. Les autres délégations et observateurs expriment leur soutien à la célébration de la CCE, notamment la représentante de l'ENCATC qui souligne l'importance de cet événement dans les travaux universitaires menés à différents échelons (régional, etc.).

Décision :

Les États membres doivent réfléchir au 70e anniversaire de la CCE qui approche et contacter le Secrétariat pour lui faire part de leurs idées et réflexions sur la signification de cette convention pour les citoyens sept décennies après sa signature et sur son impact sur leurs vies. Ils peuvent faire des propositions sur la manière de rendre la convention plus pertinente et réfléchir aux progrès accomplis.

7. Eurimages — cadre juridique pour codifier les règles applicables à la coproduction européenne de séries télévisées (document CDCPP(2023)5)

Le Secrétariat d'Eurimages rappelle aux délégués l'origine de ces travaux, à commencer par le document de conclusion de la conférence de Budapest en 2021, et leur approbation lors de la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe en avril 2022. À l'issue de plusieurs réunions du groupe de travail (CPPWG-Séries) tenues depuis 2022, les experts sont parvenus à un consensus provisoire et ont décidé qu'une version remodelée du texte pourrait être distribuée pour commentaires : des commentaires et des questions supplémentaires ont été reçus, et un texte révisé a été élaboré en conséquence. Lors d'une récente réunion tenue à Bruxelles, d'autres experts juridiques spécialisés en coproduction et propriété intellectuelle ont été invités à participer à une réunion ultérieure afin de tirer profit d'autres interventions spécialisées pour finaliser le projet. Au cours de cette réunion prévue au premier semestre de 2024, les travaux de rédaction devraient s'achever dans les délais prévus par le mandat du groupe de travail, c'est-à-dire avant la fin de l'année 2024.

Le Secrétariat fait part également aux délégués de la conférence qui s'est tenue à Riga en octobre 2023, sous la présidence lettone du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les experts présents étaient des producteurs reconnus de séries et de fictions, qui représentaient les chaînes publiques allemandes et finlandaises et qui ont fait progresser les débats à Budapest. Le panel a reconnu l'importance de la coopération européenne dans le cadre des coproductions, tant au regard des ressources financières accrues qu'elle permet d'obtenir que sur le plan culturel. La coopération au-delà des frontières ne consiste pas uniquement à réaliser des économies d'échelle, elle est indispensable pour créer une offre culturelle diversifiée et viable en Europe. Les délégations remercient le Secrétariat pour ce point sur la situation et se disent satisfaites de l'avancement de ces travaux importants. Le Secrétariat d'Eurimages répond à leurs questions sur le nombre de parties prenantes, les droits de production et de propriété intellectuelle, les droits des producteurs indépendants, etc.

Décision :

Le CDCPP prend note des progrès accomplis en 2023 et renouvelle son soutien aux efforts entrepris pour élaborer une version définitive du texte pour adoption en 2024.

8. Domaines d'activités du CDCPP

8.1 Patrimoine culturel (document CDCPP(2023)6)

➤ La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (Convention de Nicosie)

Le Secrétariat informe le Comité des derniers développements concernant la Convention de Nicosie, et explique la coopération étroite du Conseil de l'Europe avec d'autres secteurs concernés comme les fonctionnaires de police, les agents des douanes et les institutions de recherche universitaire. La nouvelle brochure « [La Convention de Nicosie en 10 questions et réponses](#) » présente 10 questions clés pour comprendre comment fonctionne la Convention de Nicosie, l'objectif étant de mieux sensibiliser à la menace que représentent les crimes contre le patrimoine culturel. La déléguée lettone présente la conférence internationale « [La Convention de Nicosie : une réponse de la justice pénale aux infractions relatives aux biens culturels](#) » qui s'est tenue avec succès en juin 2023 et a été ouverte par le ministre de la Culture et le ministre de la Justice. Elle a rassemblé d'éminents experts, des représentants de l'Ukraine, des parties prenantes issues des services d'application de la loi et du milieu universitaire. Divers aspects de la Convention y ont été abordés, notamment la manière d'apporter un soutien pratique à l'Ukraine, en particulier eu égard à l'obligation faite à la Fédération de Russie de rendre des comptes sur ses crimes contre le patrimoine culturel ukrainien.

Le Secrétariat invite le CDCPP à indiquer des points de contact chargés de l'action en faveur de la Convention de Nicosie. L'objectif est d'organiser une réunion en 2024 afin de débattre des questions clés, de la diffusion de fiches d'information ou d'autres outils, etc. En bref, les délégués sont vivement encouragés à se joindre aux travaux sur la Convention de Nicosie, afin de créer une communauté de pays résolus à protéger leur patrimoine culturel contre les dommages, les destructions et les trafics illicites. Le délégué italien rappelle aux participants que seuls six pays ont ratifié la Convention de Nicosie et que des efforts supplémentaires s'imposent pour encourager l'adoption de cet instrument contraignant qui aborde des aspects importants de

la destruction du patrimoine culturel non pris en compte dans la *Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* et la *Directive 2014/60/UE relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre du 15 mai 2014*.

Décisions :

Le CDCPP continuera d'encourager la signature et la ratification de la Convention de Nicosie et de la promouvoir en tant qu'instrument ouvert lors d'événements européens et internationaux pertinents. S'ils ne l'ont pas encore fait, les membres du CDCPP devront désigner au Secrétariat un point de contact. Le Comité prend note des résultats de la Conférence de Riga tenue en juin dans le cadre de la présidence lettone du Comité des Ministres, et de la publication intitulée « La Convention de Nicosie en dix questions et réponses » et ils la feront traduire dans leurs langues nationales respectives.

➤ Journées européennes du patrimoine (JEP)

Le Secrétariat des JEP présente l'origine et le champ d'action des Journées européennes du patrimoine, et il informe les délégués que la Commission européenne apportera des informations complémentaires le lendemain. Il décrit l'approche thématique annuelle des JEP, qui avaient pour thème cette année le « Patrimoine vivant ». Les thèmes définis respectivement pour les années 2024 et 2025 sont « Patrimoine des routes, réseaux et connexions » et « Patrimoine architectural ». Les thèmes pour les années 2026 à 2028 seront définis lors de la prochaine réunion des coordinateurs nationaux.

Le Secrétariat remercie les autorités lettones d'avoir ouvert la campagne des JEP en août 2023 par une présentation du ministre de la Culture. Il fait le point sur l'avancement des diverses initiatives s'inscrivant dans le cadre d'action des JEP, notamment Jeunes acteurs du patrimoine européen, l'appel à Récits sur le patrimoine européen et les Projets européens de coopération transfrontalière.

La coopération avec les sites ayant obtenu le Label du patrimoine européen et avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe a continué de s'intensifier en 2023, notamment avec le Secrétariat de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels à Luxembourg et en particulier dans cadre de la mise en concurrence pour l'appel à Récits sur le patrimoine européen. L'un des lauréats de l'appel lancé en 2023 était un projet de l'Ukraine ayant pour objectif de renforcer les capacités locales à rejoindre l'un des itinéraires culturels avec l'aide de la subvention des JEP. D'autres synergies ont été recherchées activement avec le secteur de la jeunesse qui participera également à la prochaine Assemblée des coordinateurs nationaux.

L'équipe de projet des JEP a envoyé un expert à la Masterclass sur la diversité et l'inclusion organisée par Europa Nostra le 22 avril 2023 à Timișoara (Roumanie), afin qu'il présente une étude de cas sur une action qui a porté ses fruits en matière de diversité et d'inclusion dans le patrimoine, en mettant l'accent sur la Convention de Faro et les Journées européennes du patrimoine. Le responsable du projet du Conseil de l'Europe sur la participation civique en Ukraine a également pu participer à la masterclass afin de présenter des exemples d'initiatives communautaires liées au patrimoine en Ukraine.

Décisions :

Le CDCPP se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme des Journées européennes du patrimoine 2023-2024 et il remercie le réseau des coordinateurs nationaux des JEP pour l'organisation réussie de dizaines de milliers d'événements dans des circonstances difficiles. Il encourage les États membres à participer activement au thème paneuropéen choisi pour l'édition 2024 des JEP qui sera consacrée au « **Patrimoine des routes, réseaux et connexions** » et les coordinateurs nationaux des JEP à s'investir davantage dans des activités transfrontalières qui pourraient recevoir le soutien du programme des JEP. Le CDCPP encourage les coordinateurs nationaux des JEP à diffuser des statistiques sur la participation et des informations sur les activités liées aux priorités du Conseil de l'Europe et de l'UE, telles que les initiatives fondées sur les communautés, la participation des minorités et la transmission des savoir-faire, durant les JEP organisées dans les États membres.

➤ Stratégie 21

Le Secrétariat fait le point sur les derniers développements relatifs à la Stratégie 21 et décrit tous les documents disponibles pour aider les États membres. Il adresse des remerciements à Claire Giraud-Labalte de l'ENCATC pour son aide précieuse dans la préparation de la prochaine version française du cours en ligne ouvert à tous (CLOM) et à l'Espagne pour la préparation d'une version espagnole de la Stratégie 21 et du CLOM. Il serait utile de faire traduire le CLOM dans d'autres langues, afin que la Stratégie 21 soit plus utile et pertinente sur le terrain dans le plus grand nombre d'États membres possible. Il remercie également la Roumanie, la Norvège, la Finlande et la Pologne d'avoir intégré la Stratégie 21 dans leurs stratégies nationales. La coopération se poursuit avec Europa Nostra et l'ENCATC. Un appel à bonnes pratiques en matière d'éducation au patrimoine — faites avec et pour les jeunes — sera lancé en 2024 afin d'enrichir la base de données.

Dans la deuxième partie consacrée à la Stratégie 2021, l'experte du Conseil de l'Europe, Ana Schoebel, fait une présentation Powerpoint sur la « *Mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe en relation avec l'éducation au patrimoine* » afin d'ouvrir le débat sur les ressources offertes actuellement par l'éducation et la formation et sur les moyens dont elles disposent pour contribuer à la mise en œuvre non seulement de la Stratégie 21, mais aussi des recommandations du Conseil de l'Europe, notamment les suivantes : **Recommandation CM/Rec(2017)1** du Comité des Ministres aux États membres sur la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle ; **Recommandation CM/Rec(2018)3** sur le patrimoine culturel face au changement climatique : renforcer la résilience et promouvoir l'adaptation ; **Recommandation CM/Rec(2020)7** sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens ; **Recommandation CM/Rec(2022)15** du Comité des Ministres aux États membres sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux.

Décisions :

Le CDCPP se félicite des progrès accomplis dans le suivi de la Stratégie 21 et invite les États membres à participer à sa mise en œuvre, en transposant notamment la Stratégie 21 dans leurs stratégies nationales en matière de patrimoine et en soutenant des activités ciblées à l'échelle nationale. Le Comité convient de promouvoir largement le CLOM sur la Stratégie 21 aux niveaux national, régional et local en traduisant et en adaptant les documents disponibles, en créant des sites web et des outils adaptés aux besoins de chaque État membre et en organisant des événements de diffusion nationaux, conjoints ou internationaux. Il contribuera aux appels à bonnes pratiques et au renforcement des travaux présents et futurs liés à la Stratégie 21 à travers des contributions volontaires.

➤ Plan d'action de la Convention de Faro

Le Président rappelle aux délégués que les dernières informations détaillées concernant les activités liées au patrimoine culturel sont rassemblées dans le document de travail CDCPP(2023)6. Il présente quelques points supplémentaires, notamment l'état d'avancement des signatures de la Convention de Faro. Bien qu'aucune nouvelle signature n'ait été enregistrée en 2023, les présidences du Comité des ministres d'une durée de six mois pourraient être l'occasion d'en susciter de nouvelles.

En attendant, l'objectif est de promouvoir le rôle de « laboratoires d'idées » du réseau actuel de la Convention de Faro et d'œuvrer en faveur du développement de réseaux nationaux rattachés à la convention. L'un d'entre eux a été déjà constitué en Italie et d'autres États membres (France, Espagne) s'emploient aussi à créer davantage de réseaux nationaux plus informels pour établir des liens au niveau européen. La déléguée de la France souligne que les activités menées dans le pays sont conformes à l'esprit de la Convention de Faro tandis que celle de l'Espagne confirme que son pays soutient les initiatives de Faro en faisant traduire les documents concernés en espagnol. Le représentant d'Europa Nostra salue également certaines initiatives exceptionnelles inspirées de la Convention de Faro qui ont remporté les prix décernés par ce mouvement.

Décisions :

Le CDCPP se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro et encourage la participation à ces travaux, notamment en diffusant des documents et le traduisant dans les langues nationales afin d'atteindre un public plus large, en soutenant les initiatives locales, régionales et

nationales en matière de patrimoine qui appliquent les principes de la Convention de Faro et en promouvant l'utilisation et l'enrichissement du jeu de rôle de Faro comme moyen d'appréhender les capacités de l'approche prônée par la Convention de Faro. Le Comité invite les autres États membres du Conseil de l'Europe à signer et à ratifier la Convention de Faro.

➤ Réseau HEREIN

Le Secrétariat informe les délégués des dernières activités du réseau HEREIN, et remercie la Serbie, la Turquie et l'Espagne pour la mise à jour de leurs profils nationaux. La déléguée de la France cite comme exemple l'enquête participative en cours sur le patrimoine lacustre, fluvial et maritime, qui est destinée à dresser le bilan des actions relatives à ce type de patrimoine dans les pays européens. En ce qui concerne les activités HEREIN sur les Jardins historiques, une première réunion a été organisée en février et une autre est envisagée en décembre pour discuter du contenu éventuel d'une recommandation sur les jardins et parcs historiques ainsi que de la préparation de l'édition 2024 des Rendez-Vous aux Jardins. Un lien pourrait certainement être établi entre cette activité et le libellé des Lignes directrices « L.I.N.K.E.D. » sur la nature et le patrimoine culturel.

Certaines délégations estiment que le Secrétariat devrait améliorer sa communication, afin que les coordinateurs du réseau HEREIN puissent être tenus régulièrement informés des activités du Conseil de l'Europe, et de créer/maintenir des synergies entre les différents programmes de l'Organisation. Une autre préoccupation des délégations a trait à la nécessité d'actualiser la liste des coordinateurs et de combler les lacunes lorsque les États membres n'ont pas encore désigné une personne. Une fois la liste des coordinateurs mise à jour, une réunion HEREIN en ligne pourrait être programmée en 2024 afin de relancer le réseau HEREIN par étapes, en définissant les mises à jour nécessaires et en étudiant des actions plus concrètes pouvant être menées avec les ressources disponibles.

Décisions :

Le CDCPP invite les délégués à tirer parti de la contribution potentielle du réseau HEREIN à ses débats par la collecte et l'analyse d'informations pertinentes. Il encourage tous les États membres à participer aux enquêtes participatives et, le cas échéant, à désigner un coordinateur national agissant comme correspondant. Le Comité soutient les activités du réseau HEREIN concernant les jardins historiques et le souhait d'œuvrer en faveur d'une recommandation sur ce thème et il appelle les délégués à participer aux activités et à soutenir les efforts de consolidation du projet HEREIN, y compris par des contributions volontaires.

8.2 Culture (document CDCPP(2023)7)

➤ « Libre de créer — Créer pour être libre » ;

Le CDCPP se voit rappeler les principes directeurs fondamentaux et les principales composantes de l'activité *Libre de créer* qui examine et aborde les défis auxquels les artistes et les travailleurs culturels européens sont confrontés dans l'exercice de leur droit à la liberté d'expression artistique. Cette activité devrait être largement associée au 70e anniversaire de la Convention culturelle européenne qui aura lieu prochainement et aux [principes de Reykjavik](#). Le Secrétariat et un expert présentent les derniers développements concernant les trois composantes de l'activité « Libre de créer ».

a) #Exposition numérique « Libre de créer — Créer pour être libre » et Manifeste

L'exposition numérique connaît une croissance durable alimentée par le vivier d'œuvres d'art soumises par les États membres. Programmée pour être une initiative sur le long terme, elle évoluera pour proposer un large choix de questions et de thèmes centrés sur la liberté artistique en tant que droit humain. Ce processus de création d'une plateforme numérique en ligne durable se transformera par la suite en archives vivantes, montrant le statut de la liberté artistique en Europe. Le Conseil de l'Europe a pour objectif de rendre l'exposition accessible à tous, y compris par le biais des musées, des institutions artistiques, culturelles et éducatives, et en fournissant des « versions kiosques » sur mesure qui peuvent également être présentées sous la forme d'une installation dans une institution intéressée.

Le Secrétariat remercie l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Allemagne, la Lituanie, la Pologne, la Serbie, le Luxembourg et la Slovénie pour leurs contributions artistiques à l'exposition numérique et salue l'intérêt manifesté par l'Islande et la France à soumettre des œuvres d'art. Il fait également observer que cette activité et son exposition sont présentées dans le cadre des [Journées de la visibilité du Conseil de l'Europe : conter le conseil de l'Europe](#) dans les États membres.

Décision :

Le CDCPP encourage vivement les États membres à participer à l'exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre » et les invite ainsi que les autres parties prenantes intéressées à apporter un soutien, y compris par le biais de contributions volontaires, à la poursuite du développement de l'exposition numérique. Le Comité accepte de contribuer aux journées de la visibilité du Conseil de l'Europe, de développer l'activité « Libre de créer » et de continuer à diffuser et à promouvoir le *Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique* et à en assurer la traduction dans les langues nationales des États membres.

b) Lancement du premier rapport du Conseil de l'Europe [Libre de créer — Rapport sur la liberté artistique en Europe](#) » et son suivi (document CDCPP(2023)7)

Mme Sarah Whyatt, experte reconnue et auteure, présente les principales conclusions du rapport et l'action de suivi. Le rapport final, publié en février 2023, présente un aperçu de l'état de la liberté artistique en Europe, et formule plusieurs propositions et recommandations adressées aux États membres, aux autorités et aux organisations artistiques et culturelles, aux côtés d'artistes et de travailleurs culturels, sur les moyens d'aller de l'avant pour promouvoir et protéger ce droit humain important couvert par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle souligne que les conclusions du rapport ont également apporté une contribution utile aux rapports annuels de la Secrétaire générale sur l'état de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit en Europe.

Le 2^e atelier « *La liberté artistique : toujours sous le radar* » s'est déroulé à Ljubljana du 30 septembre au 2 octobre 2023 avec la participation d'artistes. Il a été question d'identifier et de traiter (en profondeur) les sujets « sous le radar » qui continuent d'entraver la liberté artistique ; de partager des bonnes pratiques sur la liberté d'expression artistique ; d'examiner divers aspects du statut de l'artiste (en particulier ceux en situation de vulnérabilité ou issus de groupes vulnérables) ; d'analyser les possibilités et les conditions d'accès aux espaces publics et aux fonds. Les discussions ont également contribué à formuler plusieurs recommandations qui pourraient être prises en compte par le Conseil de l'Europe et ses États membres dans le rapport. La mise en réseau et le partage d'expériences ont été désignés comme des domaines majeurs d'action possible pour permettre au Conseil de l'Europe et aux États membres de collaborer avec les artistes et les organisations culturelles. Sara Whyatt explique que le rapport de suivi en cours d'élaboration portera sur les questions en suspens qui affectent la liberté artistique, en se fondant sur les discussions échangées à Ljubljana.

Elle informe également le CDCPP d'une table ronde intitulée « *Libre de créer : la liberté artistique en Slovénie et en Europe aujourd'hui* », coorganisée le 2 octobre avec le ministère slovène de la Culture, en coopération avec le Musée slovène d'art moderne. Avec la participation du secrétaire d'État à la Culture de la République de Slovénie, Marko Rusjan et d'éminents participants, elle comportait la présentation de la contribution slovène à l'exposition numérique « *Libre de créer, créer pour être libre* » et une discussion avec les deux artistes slovènes sélectionnées, Maja Smrekar et Simona Semenič.

Décisions :

Le CDCPP se félicite de la publication en 2023 du premier rapport sur la liberté d'expression artistique, convient de continuer à le diffuser et le promouvoir auprès des parties prenantes intéressées et promeut la mise en œuvre des recommandations du rapport dans les politiques des États membres. Il soutient la préparation des mises à jour (thématiques ou générales) de ce premier rapport et encourage les activités de suivi (tables rondes, séminaires, réseaux) sur la liberté artistique en coopération avec les États membres et la société civile.

c) Sensibilisation et activités promotionnelles

Le CDCPP est informé qu'en 2023, l'activité « Libre de créer, créer pour être libre » a été promue dans le cadre d'événements importants, en Europe et au sein du Conseil de l'Europe. Il reconnaît les progrès réalisés jusqu'à

présent dans le cadre de l'activité « Libre de créer » et soutient les nouvelles possibilités pouvant s'offrir, telles que décrites dans le document CDCPP(2023)7 et dans son nouveau mandat pour 2024-2027.

Les délégations confirment l'importance de cette activité, la liberté artistique étant aujourd'hui menacée de diverses manières, qui visent en particulier les artistes eux-mêmes.

Décision :

Le CDCPP reconnaît les progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre de l'activité « Libre de créer » et soutient les nouvelles possibilités qui peuvent s'offrir, notamment :

- des cours en ligne pour aider les artistes, la société civile et les structures institutionnelles à mieux aborder la liberté d'expression artistique, à la gérer et à l'exercer ;
- la collecte de bonnes pratiques des États membres en matière de liberté d'expression artistique et des preuves de la manière dont les arts et la culture renforcent la démocratie et les droits de l'homme ;
- la communication et la coopération entre les organisations / plateformes, les gouvernements et la société civile afin de mieux documenter les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression artistique ;
- la collaboration plus étroite avec les défenseurs des droits de l'homme, les artistes et les organisations internationales de défense des droits de l'homme pour construire une plateforme de coordination.

➤ Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie

Le Secrétariat informe le CDCPP des possibilités de relancer le *Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie* (FIDC), en coopération avec la Hertie School of Governance. Il est considéré que l'activité du FIDC reste un outil intéressant conçu pour fournir des preuves empiriques solides sur la contribution de la culture à la démocratie et sur leur corrélation, en particulier dans le contexte de la Déclaration de Reykjavik et des rapports réguliers du Secrétaire général sur l'état de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit en Europe. Il pourrait ainsi offrir des orientations aux responsables politiques et, à ce titre, constituer une ressource politique précieuse. Il est souligné que, si des activités et des partenariats doivent être relancés, des actions de suivi spécifiques devront être examinées avec les partenaires, en fonction des résultats de leurs travaux de recherche et dans l'attente des ressources nécessaires.

Décision :

Après plusieurs interventions des délégations favorables à la relance de l'activité, le CDCPP reconnaît l'importance des travaux du FIDC pour démontrer la valeur sociétale et politique de la culture pour la démocratie. Le Comité encourage la poursuite des partenariats du Conseil de l'Europe dans ce contexte afin de continuer d'utiliser et d'actualiser les données du FIDC, et éventuellement de les diffuser, en fonction des ressources disponibles.

➤ Rapport d'étape sur l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles

Le CDCPP est informé que l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe a clôturé avec succès la conférence internationale sur le droit à la culture de cette année à La Valette (Malte), en collaboration avec le Conseil des arts de Malte, ainsi que la 6e Assemblée Générale de l'Association Compendium et l'Assemblée Générale de l'ACE (Compendium Experts), à La Valette (Malte) (voir www.culturalpolicies.net/about/our-assemblies). Les délégués du CDCPP assistent également à une présentation des activités du Compendium menées depuis novembre 2022, notamment la Campagne 2023 sur la liberté d'expression artistique et une campagne de recherche sur les politiques culturelles intitulée « Faire taire la dissidence ? – Sur les obstacles à la liberté d'expression artistique ».

Décision :

Le CDCPP se félicite de l'évolution des travaux de l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles et de son système d'information sur les politiques culturelles. Il encourage les États membres et les institutions de recherche sur les politiques culturelles intéressées à devenir des parties prenantes membres de l'Association du Compendium, compte tenu des avantages que l'adhésion peut apporter.

9. Projet de Mandat et de Programme pour 2024-2027

À la suite du Sommet hautement significatif qui s'est tenu à Reykjavik en mai 2023, le Département du Programme et Budget a proposé une nouvelle structure budgétaire composée de deux sous-programmes :

1. *Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes* — qui englobe la Division du Patrimoine culturel et de la Culture, Eurimages et les Itinéraires culturels dans le sous-programme *Patrimoine culturel et culture* ;
2. *Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable* » — qui regroupe la Convention de Bern, l'Accord EUR-OPA et la Convention sur le paysage dans un sous-programme intitulé *Protection de l'environnement et des droits humains*.

Le Secrétariat souligne que le budget apparemment élevé alloué au secteur du patrimoine culturel est principalement destiné à Eurimages, dont le champ d'action et les infrastructures sont considérables. Il informe également le CDCPP que les informations définitives relatives aux nouveaux Programme et Budget et à la version finale du mandat du CDCPP seront disponibles dans les jours et semaines à venir, à l'issue des discussions en cours au niveau du Comité des ministres.

10. Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage — présentation par le Secrétariat

Après avoir rappelé aux délégués le contexte des réductions de ressources financières et humaines de ces dernières années au sein du Département de la culture, de la nature et du patrimoine, le Secrétariat les informe que le Sommet de Reykjavik a contribué à créer un climat plus favorable aux activités de la Convention du paysage, qui ont beaucoup pâti du départ de membres clés du Secrétariat.

Pour l'heure, les activités liées à la Convention sur le paysage resteront du ressort du CDCPP, jusqu'à ce la mise en place, à plus ou moins brève échéance, du nouveau comité intergouvernemental sur l'environnement et les droits humains qui reste à définir. Des réunions de la Convention du paysage sont déjà prévues en 2024, notamment le Prix du paysage qui se tiendra probablement avant le mois de juin, et la recommandation Paysage et Santé au second semestre. Une période de transition sera nécessaire avant d'être pleinement fonctionnel, avec un nouvel administrateur et après le transfert vers une nouvelle direction.

11. Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage

- [Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels](#) (document CDCPP(2023)8)

M. Alfredo Jomantas, représentant de la Lituanie et ancien Président du Comité de Direction de l'Accord élargi sur les itinéraires culturels, fait une présentation Powerpoint pour informer les délégués des derniers itinéraires et activités, suivie d'une discussion des travaux consacrés à cette activité phare.

- **Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

Le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire décrit la large portée des travaux de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, y compris dans le domaine des droits humains et de la démocratie, sous l'angle de divers thèmes sociétaux, en rapprochant également ses travaux des décisions prises lors du Sommet de Reykjavik.

Deux rapports seront présentés au CDCPP pour commentaires, à savoir *Changement climatique et patrimoine culturel* (qui débouchera sur un projet de recommandation l'année prochaine) et *Le rôle des lieux de mémoire : lieux de commémoration et d'éducation à la citoyenneté démocratique*.

Il est prévu de travailler de manière plus transversale dans le domaine de l'éducation des jeunes dans le cadre de deux accords partiels sur les itinéraires culturels et l'Accord EUR-OPA.

➤ **Conférence des Organisations internationales non gouvernementales (OING)**

M. Gerhard Ermischer, le Président des OING, rappelle aux délégués la coopération de longue date entre le CDCPP et la Conférence des organisations internationales non gouvernementales. Les conventions sont très importantes pour la société civile, car elles ont un impact au niveau des populations locales et sont un moyen pour le Conseil de l'Europe d'atteindre les citoyens d'Europe. Il espère que cette étroite coopération continuera de s'intensifier, d'autant plus que les OING vont se rapprocher du CDCPP, au sein de la même direction.

Le président du comité remercie M. Ermischer pour ce point de vue historique intéressant ainsi que pour son soutien et sa coopération constante avec le CDCPP.

12. Informations concernant l'UE et autres coopérations

➤ **Coopération avec l'Union européenne et d'autres organismes internationaux**

Mme Gabrielle Bernoville, la représentante de la Commission européenne (DG-EAC), présente les dernières initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme conjoint des Journées européennes du patrimoine et se félicite de la coopération de longue date entre les deux organisations.

➤ **Coopération avec la société civile et les associations professionnelles**

La représentante de l'ENCATC se dit déterminée à poursuivre son action avec le Conseil de l'Europe dans le cadre des célébrations du 70e anniversaire de la Convention culturelle européenne, l'activité « Libre de créer », L.I.N.K.E.D. et la Convention de Faro.

Eu égard aux relations spéciales de longue date que l'association entretient avec le Conseil de l'Europe, le représentant d'Europa Nostra se dit prêt également à soutenir le *Registre des dommages de la guerre* le moment venu et à participer au 70e anniversaire. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe participera aux célébrations du 60e anniversaire d'Europa Nostra à Paris à la fin du mois de novembre.

➤ **Intervention d'ICOMOS Suisse**

Mme Monica Bilfinger, Secrétaire générale d'ICOMOS Suisse et Mme Regine Hess, chercheuse principale à l'EHT Zürich, présentent conjointement une initiative à venir basée sur les travaux du Conseil de l'Europe et plus particulièrement du CDCPP. Le Conseil de l'Europe avait proclamé 1975 Année européenne du patrimoine architectural en lançant le slogan « Un avenir pour notre passé ». Le succès de cette campagne a conduit l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETH) à reprendre le titre de la campagne et à l'adapter à la situation actuelle en Europe, en vue d'en faire un projet de recherche intitulé « *Un avenir pour quel passé ?* », qui est désormais axé sur les minorités, les groupes marginaux et les personnes sans groupe de défense de leurs intérêts. Il reçoit le soutien de l'Office fédéral de la culture de la Suisse, sous l'égide d'ICOMOS Suisse, qui est le garant scientifique international, tandis que la recherche est menée par l'École polytechnique fédérale (ETH Zurich).

Le Secrétariat estime qu'un avant-propos du Conseil de l'Europe dans la publication finale de l'événement serait l'occasion d'ajouter un message politique pour marquer le 50e anniversaire de l'Année européenne du patrimoine architectural (1975).

13.

➤ **Questions diverses**

Profitant de ce point précis de l'ordre du jour, Mme Gislaine Devillers, représentante de la Belgique, annonce aux délégués que cette réunion du CDCPP est sa dernière, car elle part prochainement à la retraite. Elle exprime sa fierté et sa satisfaction d'avoir contribué aux travaux du CDCPP tout au long de ces années, et souligne que le Conseil de l'Europe occupe une place particulière sur la scène internationale, en raison de son approche holistique et non élitiste. Elle remercie tous ses collègues pour leur soutien et leur souhaite de continuer à défendre l'importante mission du comité.

Le Président remercie sincèrement Gislaine pour son engagement et son rôle actif dans les travaux du CDCPP durant toutes ces années, en particulier dans le cadre du réseau HEREIN et de la Stratégie 21.

Aucun autre point n'est soulevé.

➤ **Dates des prochaines réunions**

La 13^e réunion plénière du CDCPP pourrait se tenir soit mi-novembre comme d'habitude, soit en décembre, si besoin est. Le CDCPP en informera plus précisément les participants en temps utile.

➤ **Élections du Bureau — Annonce officielle des résultats****Décision :**

Le Comité élit les membres suivants du CDCPP au Bureau :

- **M. Terje Birkrem Hovland** (Norvège) est réélu Président du Comité.
(janvier 2024 - décembre 2024) ;
- **Mme Carmen Croitoru** (Roumanie) est réélue Vice-présidente du Comité.
(janvier 2024 - décembre 2024) ;

Autres membres élus :

- **Mme Barbara Zeches** (Luxembourg) est élue pour un mandat de deux ans (janvier 2024-décembre 2025) ;
- **Mme Mirna Sabljak** (Croatie) est élue pour un mandat d'un an (janvier 2024-décembre 2024).

Le Président remercie sincèrement les deux membres qui quittent le Bureau du CDCPP, à savoir : Mme **Orane Proisy** (France) et **Mme Elena Theodoulou-Charalambous** (Chypre) pour leur engagement et leurs contributions aux travaux du Bureau.

APPENDIX I LISTE DES PARTICIPANTS

<u>Member States</u>		<u>Etats Membres</u>
ALBANIA		ALBANIE
Ms Zerina BRUCI	Secretary General Ministry of Culture of Albania	
ANDORRA		ANDORRE
ARMENIA		ARMENIE
Ms Mariam GIGOYAN	Head of the International Cultural Cooperation Division Department of International Relations and Diaspora Ministry of Education, Science, Culture and Sport of the Republic of Armenia	
AUSTRIA		AUTRICHE
Dr Anna STEINER	Federal Ministry for Arts, Culture, the Civil Service and Sport Dep IV/10: European and International Cultural Policy	
AZERBAIJAN		AZERBAÏDJAN
Mr Araz BAGHIRLI	Head of the Cooperation with International Organizations Ministry of Culture of the Republic of Azerbaijan	
BELGIUM		BELGIQUE
Mme Gislaïne DEVILLERS	lère Attachée – Agence wallonne du Patrimoine	
Ms Vera AMEELS ONLINE		
Ms Isabelle LEROY ONLINE	Affaires internationales Patrimoine immatériel	
BOSNIA AND HERZEGOVINA		BOSNIE-HERZEGOVINE
Mr Edin VELADZIC	Senior Adviser for European Integration and International Cultural Cooperation Ministry of Civil Affairs	
BULGARIA		BULGARIE
Mr Petar MILADINOV	Head of the International Activities Division Ministry of Culture	
CROATIA		CROATIE
Ms Mirna SABLJAK	Head of Sector for the Protection of Cultural Heritage Directorate for the Protection of Cultural Heritage Ministry of Culture and Media	
Ms Vjera MATKOVIĆ ONLINE	Head of Sector for Audiovisual Activities and Encouraging Entrepreneurship in Cultural and Creative Industries Directorate for Media and Development of Cultural and Creative Industries Ministry of Culture and Media	
Ms Petra SMAJIĆ ONLINE	Senior expert advisor – conservator Movable Cultural Heritage Department Directorate for the Protection of Cultural Heritage Ministry of Culture and Media	
Ms Iva MOSTARČIĆ	Head of Office for Bilateral and Multilateral Cultural Cooperation	

ONLINE Ministry of Culture and Media

CYPRUS**CHYPRE****Dr Elena THEODOULOU-CHARALAMBOUS**

ONLINE Head of EU and International Affairs Office
Ministry of Culture

Ms Anna GEORGIADOU Ministry of Culture

CZECH REPUBLIC**REPUBLIQUE TCHEQUE**

Ms Magdalena FANTOVA Ministry of Culture of the Czech Republic
ONLINE EU Affairs Department

Ms Jaromira MIZEROVA Ministry of Culture of the Czech Republic
ONLINE EU Affairs Section

DENMARK**DANEMARK**

Mr Morten STENAK Head of Unit
Center for Kulturarv

Ms Lene NYBERG
ONLINE

ESTONIA**ESTONIE**

Ms Liina JÄNES Adviser on Cultural Heritage
International Cooperation
Ministry of Culture

Ms Reesi SILD Adviser on Cultural Heritage
ONLINE Ministry of Culture

Ms Merit OTSUS Adviser, Nature Conservation Department
ONLINE Ministry of Climate

FINLAND**FINLANDE**

Ms Ulla SALMELA Chief Intendant Director of Department
Finnish Heritage Agency
Cultural Environment Services

Mr Kimmo AULAKE Special Government Advisor, Department for Art and Cultural Policy,
Division for Copyright Policy and Audiovisual Culture
Ministry of Education and Culture

Ms Martina REINIKAINEN Senior Specialist
Ministry of the Environment

FRANCE**FRANCE**

Mme Alexandra SIEFFERT-XURIGUERA Chargée de mission Aides d'Etat & Concurrence
Secrétariat général – Bureau des affaires européennes

Mme Orane PROISY Responsable du pôle réseaux et musées
Département des affaires européennes et internationales
Direction générale des patrimoines - Ministère de la Culture

Mme Émilie FLEURY-JÄGERSCHMIDT

Chargée de sensibilisation et connaissance du paysage
 Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
 Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

GEORGIA**GEORGIE**

Mme Shorena TSITSAGI
 ONLINE

Head of International Relations Department
 Ministry of Culture, Sports and Youth of Georgia

Ms Ketevan CHEMIA

Deputy to the Permanent Representative of Georgia to the Council of Europe

GERMANY**ALLEMAGNE**

Ms Birgit NEUMANN

Secretariat of the Standing Conference of the Ministers of Education and Cultural Affairs of the Länder (KMK)
 Division IVB – European and Multilateral Affairs

Mr Fabian RICHTER
 ONLINE

Deputy Head of Division 603
 Multilateral Cultural Policy
 Federal Foreign Office of Germany

GREECE**GRECE**

Mr Georgios KALAMANTIS

Head of the Directorate of International Relations and EU
 Hellenic Ministry of Culture and Sports

Dr Vassiliki DIMITROPOULOU

Archaeologist/Art Historian
 General Directorate of Antiquities and Cultural Heritage
 Directorate of Byzantine & Postbyzantine Antiquities
 Ministry of Culture

HOLY SEE**SAINT-SIEGE**

Mons. Fabrizio CAPANNI

Official of the Pontifical Council for Culture

HUNGARY**HONGRIE**

Ms Yvette HORVÁTH
 ONLINE

Policy Officer for EU and International Affairs
 Department for International Relations
 Ministry of Culture and Innovation

Ms Krisztina KINCSES
 ONLINE

Senior Governmental Councillor
 National Representative of the Council of Europe Landscape Convention
 Department of National Parks and Landscape Protection
 Ministry of Agriculture

Dr Dóra Ágota SZENTPÉTERY
 ONLINE

Deputy State Secretariat for Monument Protection
 Department for the Deputy State Secretary
 Ministry of Building and Transport

ICELAND**ISLANDE**

Mr Baldur GUÐMUNDSSON

Senior advisor
 Department of Culture and Commerce, Education, Science and Culture

IRELAND**IRLANDE**

Dr Nessa ROCHE
 ONLINE

Senior Architectural Advisor
 Built Heritage
 Department of Housing, Local Government and Heritage

ITALY		ITALIE
Ms Maria LUPRANO	Official at the International Relations Office of the General Secretariat Ministry of Culture	
KAZAKHSTAN		KAZAKHSTAN
LATVIA		LETTONIE
Ms Baiba MURNIECE	Director of the Cultural Policy Department Ministry of Culture of the Republic of Latvia	
LIECHTENSTEIN		LIECHTENSTEIN
Apologised for absence		excusé
LITHUANIA		LITUANIE
Mr Alfredas JOMANTAS	Head of the International Relations and Heritage Public Communication Division Department of Cultural Heritage Ministry of Culture	
LUXEMBOURG		LUXEMBOURG
Ms Barbara ZECHES	Ministère de la Culture Affaires européennes et internationales	
MALTA		MALTE
MONACO		MONACO
Mme Françoise GAMERDINGER ONLINE	Directrice des Affaires Culturelles	
Mr Davide TARDITI ONLINE	Administrateur, Direction des Affaires Culturelles	
MONTENEGRO		MONTENEGRO
Ms Dobrila VLAHOVIĆ ONLINE	Director-General Directorate for Cultural Heritage Ministry of Culture and Media	
Ms Zorka POPOVIĆ ONLINE	Advisor, Office for Unesco Ministry of Culture and Media	
NETHERLANDS		PAYS-BAS
Ms Flora VAN REGTEREN ALTENA	Ministry of Education, Culture and Science Co-ordinating Policy Advisor Department for Arts and Heritage	
Ms Margriet NGUYEN ONLINE	Ministry of Education, Culture and Science	
Mr Gabor KOZIJN ONLINE	Ministry of Education, Culture and Science	
Ms Helga ZEINSTRA ONLINE	Ministry of Education, Culture and Science	
Ms Ingwer WALSWEER ONLINE	Ministry of Education, Culture and Science	

NORTH MACEDONIA		MACEDOINE DU NORD
Ms Dafina DJEPAROSKA ONLINE	Head of European Integration Department Ministry of Culture of North Macedonia	
NORWAY		NORVEGE
Mr Terje Birkrem HOVLAND Chair of the CDCPP	Research Coordinator Ministry of Climate and Environment Department for Cultural Environment and Polar Affairs	
Ms Liv Kirstine JUST-MORTENSEN	Research Coordinator Ministry of Local Government and Regional Development Department of Planning	
Ms Antoaneta A. HANSTEEN	Senior Advisor, Ministry of Culture and Equality Department for Equality, Non-discrimination and International Affairs Section for Legal and International Affairs	
POLAND		POLOGNE
Ms Teresa MIKULSKA	Counsellor Department of International Relations Ministry of Culture and National Heritage	
Ms Dorota LENART ONLINE	Department of International Relations Ministry of Culture and National Heritage	
PORTUGAL		PORTUGAL
Ms Marta RODRIGUES ONLINE	Landscape Architect, Spatial Planning Service Ministry of Territorial Cohesion Directorate-General for Territory	
REPUBLIC OF MOLDOVA		REPUBLIQUE DE MOLDOVA
Mr Andrei CHISTOL	State Secretary of the Ministry of Culture	
ROMANIA		ROUMANIE
Ms Carmen CROITORU Vice Chair of the CDCPP	Director General National Institute for Cultural Research and Training	
Ms Irina IAMANDESCU ONLINE	Deputy Director for Historic monuments National Institute of Heritage	
SAN MARINO		SAINT MARIN
Ms Marta STACCHINI ONLINE	Ufficio Pianificazione Territoriale e per l'Edilizia	
SERBIA		SERBIE
Mr Stanko BLAGOJEVIC ONLINE	Deputy Minister, Dept for International Relations and European integration Ministry of Culture	
Ms Miroslava TURKOVIĆ ONLINE	Senior Adviser, Dept for International Relations and European Integration Ministry of Culture	

SLOVAK REPUBLIC		REPUBLIQUE SLOVAQUE
Ms Zuzana KOCHÁNKOVÁ ONLINE	Director of the Department of Monument Fund Protection Cultural Heritage Section Ministry of Culture of the Slovak Republic	
SLOVENIA		SLOVENIE
Ms Katarina KOZINC HUSKIČ ONLINE	Executive Secretary EU Affairs and International Cooperation Service, Ministry of Culture,	
SPAIN		ESPAGNE
Ms Elena VÁZQUEZ GARCÍA Landscape	Technical Advisor for Immaterial, Archaeological and Industrial Heritage and Ministry of Culture and Sport Subdirección General de Gestión y Coordinación de los Bienes Culturales	
Ms Pilar RUBIALES ONLINE	Ministry of Culture and Sport Subdirección General de Gestión y Coordinación de los Bienes Culturales	
SWEDEN		SUEDE
Mr Kristoffer RÖNNBLÖM ONLINE	Desk Officer, Division for Cultural Heritage and Living Environment Ministry of Culture	
Ms Elisabeth OLSON ONLINE	Intern, Division for Cultural Heritage and Living Environment Ministry of Culture	
Ms Katarina JANSSON LINDGREN ONLINE	Intern, Division for Cultural Heritage and Living Environment Ministry of Culture	
Ms Felicia GAUMONT SKAARUD ONLINE	Intern, Division for Cultural Heritage and Living Environment Ministry of Culture	
SWITZERLAND		SUISSE
Ms Solange MICHEL	Responsable des affaires internationales Département fédéral de l'intérieur DFI, Office fédéral de la culture OFC Direction	
Dr Gilles RUDAZ	Policy advisor, Swiss Federal Office for the Environment FOEN Biodiversity and Landscape Division, Landscape Policy Section	
TÜRKİYE		TÜRKİYE
Ms Muzaffer Tolunay SARAÇ	Culture and Tourism Expert and Coordinator of the EU Permanent Contact Point Office Ministry of Culture and Tourism Directorate for the European Union and Foreign Affairs	
Ms Bengü SAYAR	Culture and Tourism Expert Ministry of Culture and Tourism Directorate for the European Union and Foreign Affairs	
Dr Fatma Sezin DOĞRUER	Culture and Tourism Expert Ministry of Culture and Tourism Directorate General for Cultural Heritage and Museums Department of Restoration	
Mr Hasan YILMAZYAŞAR ONLINE	Associate Professor Anadolu University, Faculty of Letters, Department of Art History	

Ms Kezban KARAGÖZ
 ONLINE Landscape Architect
 Ministry of Agriculture and Forestry

Ms Neslihan ÖZİÇLİ
 ONLINE Agriculture and Forestry Expert
 Ministry of Agriculture and Forestry

UKRAINE **UKRAINE**

Ms Iryna STRASHNENKO
 Head of International Cooperation and Protocol Department
 Ministry of Culture and Information Policy of Ukraine

UNITED KINGDOM **ROYAUME-UNI**

Ms Harriet WILLIAMS
 Head of Cultural Diplomacy
 Department for Digital, Culture, Media and Sport (DCMS)

Ms Alexandra WARR
 ONLINE Head of International Strategy
 HISTORIC ENGLAND

Other Participants / Autres Participants

Parliamentary Assembly of the Council of Europe **Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

Ms Dana KARANJAC

Congress of Local and Regional Authorities **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**

Apologised for absence

excusé

Conference of International Non-Governmental Organisations (INGOs)
Conférence des Organisations internationales non-gouvernementales (OING)

Mr Gerhard ERMISCHER President

Ms Sophie HÜGLIN European Association of Archaeologists

EUROPEAN COMMISSION **COMMISSION EUROPEENNE**

Directorate General for Education, Youth, Sport and Culture (DG EAC)

Ms Gabrielle BERNOVILLE
 ONLINE Policy Assistant, Creative Europe Unit

Mr Arnaud VAN CUTSEM
 ONLINE Policy Assistant, Cultural Policy Unit

Ms Eirini GLYNOU LEFAKI
 ONLINE Policy Assistant, Cultural Policy Unit

Mr Angelos AGALIANOS
 ONLINE Policy Officer , Cultural Policy Unit

Ms Emilia KITSIOU Policy Assistant, Policy Coordination and Interinstitutional Relations Unit

Observers / Observateurs

CULTURE ACTION EUROPE **CULTURE ACTION EUROPE**

Mr Lars EBERT
 ONLINE Secretary General
 Culture Action Europe

ENCATC - European Network on Cultural Policy and Management
ENCATC - Réseau européen des politiques et du management culturels

Mme Claire GIRAUD-LABALTE ENCATC Ambassador

Europae Archaeologiae Consilium - EAC

Dr Agnieszka ONISZCZUK Vice President of the European Archaeological Council
Chief Specialist in Archaeology, Department for Archaeological Heritage
National Institute of Cultural Heritage, Poland

EUROPA NOSTRA

Ms Luisella PAVAN-WOOLFE Council member
Europa Nostra, International secretariat

ICOMOS**ICOMOS**

Dr Jurn A.W.BUISMAN Secretary General
ONLINE Vice president (Europe) ICOMOS-IFLA ISC Cultural Landscapes

Mrs Anna Dunya Maria VERWEIJ Assistant, ICOMOS Netherlands
ONLINE

ORGANIZATION OF WORLD HERITAGE CITIES (OWHC) ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIALE (OVPM)

Apologised for absence

excusé

IFLA - International Federation of Landscape Architects (Europe)**IFLA - Fédération internationale des Architectes Paysagistes (Europe)**

Mr Michael OLDHAM IFLA Europe Honorary Member
Member of IFLA Europe CoE Working Group

European Confederation of Conservator-Restorers' Organisations (ECCO)**Confédération européenne des organisations de conservateurs-restaurateurs (ECCO)**

Mr Kristian SCHNEIDER Vice President of ECCO

FEDE (Federation for Education in Europe)**FEDE (Fédération européenne des Ecoles)**

Mr Rémi LOISON Policy Officer

EXPERTS**"L.I.N.K.E.D."**

Mr Rodney HARRISON Professor of Heritage Studies, University College London
ONLINE

THEMATIC SESSION ROUND TABLE

Ms Tuuli LAHDESMÄKI Manager of the [DiALLS project](#), Finland

Ms Olaia FONTAL National Education Plan for Spain

Ms Aija TŪNA Manager of the "Latvijas skolas soma" programme (Latvian School Bag)
The Latvian National Cultural Centre

Mr Aleksandrs KABAKOVŠ "Latvijas skolas soma" programme (Latvian School Bag)
The Latvian National Cultural Centre

CULTURAL HERITAGE ITEM

Ms Ana SCHOEBEL Expert, Strategy 21

CULTURE ITEM

Ms Sara WHYATT Independent Expert - Artistic Freedom
UK -London

COMPENDIUM ASSOCIATION ITEM

Ms Ulrike BLUMENREICH Association of the Compendium of Cultural Policies and Trends

Mr Oliver GOEBEL Association of the Compendium of Cultural Policies and Trends

ICOMOS SWITZERLAND ITEM

Ms Monica BILFINGER Secretary General of ICOMOS Switzerland

Dr Regine HESS Senior Researcher
ONLINE

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**DGII – Directorate General of Democracy****DGII - Direction générale de la démocratie****Directorate of Democratic Participation / Direction de la participation démocratique**

Mr Matjaž GRUDEN Director / Directeur

Culture, Nature and Heritage Department / Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

Mr Gianluca SILVESTRI Head of Department ad interim / Chef du Service a.i.

Ms Gillian FRENCH

Culture and Cultural Heritage Division / Division de la Culture et du Patrimoine culturel

Mr Francesc PLA Head of Division ad interim / Chef de Division a.i.

Mr Sergei BAZARYA Programme Manager / Chef de programme
European Heritage Days / Journées européennes du Patrimoine

Ms Céline GUTH European Heritage Days / Journées européennes du Patrimoine

Ms Alison HELM Programme Coordinator / Coordinatrice de Programme

Mr Daniil KHOCHABO Head of the Culture Unit / Chef de l'Unité Culture

Ms Ivana HRDAS PAPADOPOULOS ST21 Programme manager / Chef de programme ST21
"Free to Create" Programme manager/ Chef de programme "Libre de créer"

Ms Monica REDONDO-ALVAREZ Programme Manager / Chef de programme

Ms Klaudia VEIZAJ Trainee / Stagiaire

EURIMAGES Partial Agreement

Mr Alex TRAILA Policy Advisor

Enlarged Partial Agreement on Cultural Routes / Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels

Ms Marie SAUTIN Project and Communication officer

Directorate of Legal Advice and Public International law / Direction du Conseil juridique et du Droit international public

Mr Jorg NOBBE Head of the Legal Advice Division

Interpreters**Interprètes**

Clarissa WORSDALE, Sylvie BOUX, Michael HILL, Elisabetta BASSU, Nicolas GUITTONNEAU

A N N E X E I I

ORDRE DU JOUR

	PREMIER JOUR – mercredi 15 novembre 2023	
1.	Ouverture de la réunion par le Président du CDCPP et allocution du Directeur de la Participation démocratique	
2.	Adoption de l'ordre du jour	CDCPP(2023)OJ1
3.	Elections : procédure et éventuelles nominations tardives Rapporteur·euse sur l'égalité de genre à nommer	CDCPP(2023)1 <u>Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes</u>
4.	Suites à la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (Strasbourg, 1 avril 2022) et au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16-17 mai 2023). ➤ « L.I.N.K.E.D. » - lignes directrices pour une approche intégrée de la gestion de la culture, de la nature et du paysage ; ➤ Groupe de travail pour l'élaboration de lignes directrices, complétant les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, de la créativité et du patrimoine culturel ; ➤ Suites à donner à <u>la Déclaration sur l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine</u> – Plan d'Action pour l'Ukraine ; ➤ Principaux résultats du Sommet de Reykjavik pour les secteurs de la culture, du patrimoine et du paysage.	<u>Déclaration finale</u> <u>Déclaration de Reykjavik</u> CDCPP(2023)2 CDCPP(2023)3 Présentation par le Secrétariat
5.	SESSION THEMATIQUE : <i>Adopter les valeurs démocratiques dans des sociétés culturellement diverses – le rôle de la culture, du patrimoine et du paysage dans le soutien aux enfants et aux jeunes pour devenir des citoyens actifs et engagés.</i>	CDCPP(2023)4

	<u>DEUXIEME JOUR – jeudi 16 novembre 2023</u>	
	Elections : Annonce des candidats et présentations	
6.	La Convention Culturelle européenne – 70^e anniversaire en 2024	
7.	Eurimages – récents développements dans la mise en place d'un nouveau cadre juridique pour codifier les règles applicables à la coproduction européenne de séries télévisées	CDCPP(2023)5
8.	DOMAINES D'ACTIVITES DU CDCPP	
8.1	Patrimoine culturel ➤ Convention du CdE sur les infractions visant des biens culturels ; ➤ Journées européennes du patrimoine ; ➤ Stratégie 21 ; ➤ Plan d'action de la Convention de Faro ; ➤ HEREIN.	CDCPP(2023)6
8.2	Culture ➤ « Libre de créer – Créer pour être libre » ; ➤ CICD – Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie ; ➤ Rapport d'étape sur l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles.	CDCPP(2023)7
9.	Projet de Mandat et de Programme pour 2024-2027	
10.	Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage – présentation par le Secrétariat	
	<u>TROISIEME JOUR– vendredi 17 novembre 2023</u>	
	Elections – vote	
11.	Informations concernant d'autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage ➤ Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels ; ➤ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; ➤ Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ; ➤ Conférence des Organisations internationales non-gouvernementales (OING)	CDCPP(2023)8
12.	Informations concernant l'UE et autres coopérations ➤ Coopération avec l'Union européenne et d'autres organismes internationaux ; ➤ Coopération avec la société civile et les associations professionnelles. ➤ Intervention d'ICOMOS Suisse.	
13.	➤ Questions diverses ➤ Dates des prochaines réunions	
14.	Elections – Annonce des résultats Clôture de la réunion	